

# Compétences en matière de biodiversité

**Ben Van der Wijden**

DIVISION ESPACES VERTS





# COMPETENCES REGION - FEDERAL

## l'aménagement du territoire

la protection et conservation de la nature  
le bien-être animal  
la protection des sols, des eaux et de l'air et de  
lutte contre le bruit  
la politique des déchets  
la production et d'approvisionnement en eau  
le contrôle des activités industrielles

les normes de produit  
la protection contre les radiations ionisantes  
l'importation, l'exportation et le transit des  
espèces végétales et animales non indigènes  
ainsi que leurs dépouilles  
la protection du milieu marin  
la coordination de la politique internationale de  
l'environnement



# BASE LEGALE CONSERV. NATURE

Pilier I: Sites	Pilier II: Espèces
Désignation zones protégées	Protection stricte individus et habitats
Habitats annexe 1, HIR Populations représentatives annexe 2	Espèces annexe 4 DirHab Espèces annexes Ord. Nat
Protection active (gestion active avec objectifs contraignants restauration et conservation)	Protection passive (mais maintien de la fonctionnalité écologique)
Zones protégées	<b>Partout</b>





# RAPPORT NATURE

## **Rapport Nature**

[https://document.environnement.brussels/opac\\_css/doc\\_num.php?explnum\\_id=4817](https://document.environnement.brussels/opac_css/doc_num.php?explnum_id=4817)

## **Etat de l'environnement**

<https://environnement.brussels/lenvironnement-etat-des-lieux/en-detail/espaces-verts-et-biodiversite>



# PLAN NATURE

## Plan Nature

<https://environnement.brussels/thematiques/espaces-verts-et-biodiversite/action-de-la-region/le-plan-nature>

Le Plan Nature comporte 7 grands objectifs concrétisés par 27 mesures :

- Améliorer l'accès des Bruxellois à la nature.
- Consolider le maillage vert régional.
- Intégrer les enjeux nature dans les plans et projets: penser à la nature dans toute décision, y compris en dehors des zones protégées.
- Étendre et renforcer la gestion écologique des espaces verts.
- Concilier accueil de la vie sauvage et développement urbain; diminution des nuisances par les espèces problématiques.
- Sensibiliser et mobiliser les Bruxellois en faveur de la biodiversité
- Améliorer la gouvernance en matière de nature : créer des ponts et renforcer les « partenariats nature » existants



# DEFIS

Moyens pour exécuter les politiques déjà décidées

Protection des espèces en dehors des sites protégés => prévention

Protection effective maillage écologique

Espèces invasives

S'assurer que les deux approches sont respectées (et le restent):

- Conservation de la nature pour sa valeur intrinsèque
- Déploiement de la nature pour une ville agréable à vivre